



Règlement du « RONCHIN Biathlon »



Organisation et participation : Les courses sont ouvertes à toutes personnes nées en 1997 ou avant. Selon la loi du 23 mars 1999 relative à la protection de la santé des sportifs et de la lutte contre le dopage, chaque participant, sauf brevet marche, marche nordique et initiation pour les enfants nés de 2002 à 1999, devra joindre un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la course, ou si le participant est licencié, la photocopie de sa licence FFA (athlétisme) ou de FFTRI (triathlon). Les mineurs seront munis en plus d'une autorisation parentale.

Sécurité et Assistance médicale : La sécurité et l'assistance médicale seront couvertes par les secouristes du lieu.

Assurance individuelle accident : Les coureurs licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les concurrents participent à l'épreuve sous leur responsabilité exclusive. Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour des accidents de même en cas de vol.

LES EPREUVES : 1 tour du terrain de football (environ 500 m, facile !) dans le **stade Léo Lagrange à Ronchin, 1 tir à 10 m** 5 plombs après initiation lors du briefing (pénalité 10 secondes hors cible), **un autre tour du terrain, 1 autre tir** 5 plombs, **un dernier tour**, c'est l'arrivée. Sous réserve des places disponibles :

A- BIATHLON Course à pied (certificat médical obligatoire) : 09h00, 09h30, 10h00, 10h30

B- BIATHLON Course Marche Nordique (certificat médical obligatoire), Brevet BIATHLON Marche : 11h00. Pour les participants aux brevets, même si à cette occasion une visite médicale ne peut qu'être recommandée, le certificat médical ne sera pas obligatoire.

C – Initiation enfants nés en 2002 et 2001 : 11h30

D – Initiation enfants nés en 2000 et 1999 : 12h00

Attention : BRIEFING obligatoire de 15 minutes avant le départ de toutes les courses

A l'extérieur de la salle de tir = rappel de la course et des consignes générales (règles sécurité, interdiction de courir dans l'enceinte du tir. Non-respect des consignes = exclusion immédiate).

Sur le pas de tir : repérage de l'emplacement du compétiteur, consignes de sécurité spécifiques au tir données par 1 moniteur du **Tir Sportif Ronchinois** pour 2 compétiteurs. Manipulation de la carabine mise à disposition par le Tir Sportif Ronchinois, 2 plombs d'essai. Repérage du parcours entrée / sortie.

Selon les limites, les personnes qui n'auront pas pu participer à une épreuve et qui reformuleront leur souhait seront prioritaires l'année suivante.

Retrait des dossards sur le lieu de départ au plus tard 10 minutes avant la course.

Remise des lots à l'issue de chaque épreuve. Manifestation organisée grâce au soutien financier et logistique de la ville de Ronchin et de nos sponsors.

Bulletin d'inscription « RONCHIN Biathlon »

Dimanche 5 Octobre 2014

Nom : _____ Prénom : _____

Date nais. : ____/____/____ Sexe : H F

N° : _____ Rue : _____

CP : _____ Ville : _____

Nationalité : _____ Club : _____

Mail : _____ @ _____

Licence n° : _____ Fédération : _____

Inscription : 5 euros à joindre avec le bulletin à l'ordre : RAC
Enfants nés de 1999 à 2002 : 2 euros

Choix de l'épreuve, veuillez cocher la case concernée :

| | | | |
|---|---|--------------------------------|--------------------------------|
| A | Biathlon Course à Pied : précisez votre préférence (Sous réserve des places disponibles, listes des séries sur www.ronchin-athletic-club.fr) Certificat Médical Obligatoire | 09h00 <input type="checkbox"/> | 10h00 <input type="checkbox"/> |
| | | 09h30 <input type="checkbox"/> | 10h30 <input type="checkbox"/> |
| B | Biathlon Marche Nordique , Certificat Médical Obligatoire, Brevet Marche | 11h00 <input type="checkbox"/> | |
| C | Initiation enfants nés en 2002 et 2001 | 11h30 <input type="checkbox"/> | |
| D | Initiation enfants nés en 2000 et 1999 | 12h00 <input type="checkbox"/> | |

Je certifie exacts les renseignements portés sur le présent bulletin d'inscription. NB : Les coureurs non-licenciés devront joindre au bulletin d'inscription une copie certifiée conforme d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an, sauf marche nordique, conformément à la loi n°99-223 du 23 Mars 1999. J'autorise les organisateurs à utiliser les photos, films ou tout autre enregistrement de cet évènement et sur lequel je figurerai.

Fait à _____ Date _____

Signature

(Pour les mineurs, signature obligatoire du représentant légal et autorisation parentale)

A renvoyer : Ronchin Athlétic Club, Piscine, rue comtesse de Ségur, 59360 RONCHIN

Impression mairie de Ronchin. Ne pas jeter sur la voie publique.

